



Le Barreau de Montréal poursuit ses efforts de sensibilisation à la pratique illégale en matière d'immigration et dévoile une série de capsules vidéo sur les faux avocats

Montréal, le 3 décembre 2024 – Le Barreau de Montréal dévoile aujourd'hui une série de capsules vidéo mettant en lumière les témoignages poignants de victimes de faux avocats et de différents intervenants œuvrant auprès des justiciables en situation de vulnérabilité. Cette initiative s'inscrit dans la poursuite de sa campagne de sensibilisation à la pratique illégale en matière d'immigration, initialement lancée en février dernier.

« Les faux avocats en immigration font de réels ravages, et ce, à plusieurs niveaux. Malheureusement, il s'agit d'un fléau dont nous constatons les conséquences au quotidien et qui ne tend pas à s'effacer. » mentionne la bâtonnière de Montréal, Me Caroline Larouche. « C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre nos efforts de sensibilisation et que nous lançons cette nouvelle initiative aujourd'hui. »

Disponibles en cinq langues (français, anglais, espagnol, créole et arabe), ces capsules vidéo présentent, d'une part, des histoires de victimes courageuses et, de l'autre, des judicieux conseils d'avocats en immigration et d'intervenants de première ligne afin d'éviter de tomber dans le piège de faux avocats. Par le biais de ce nouvel outil, le Barreau de Montréal souhaite notamment que plusieurs se reconnaissent dans les récits présentés, prennent conscience des graves conséquences que peuvent avoir de telles arnaques et réagissent de manière proactive pour se protéger.

« Je suis d'avis qu'en étant plus et mieux informés, nous sommes toujours un peu plus protégés. C'est d'ailleurs l'objectif principal de cette campagne : sensibiliser la population et leur donner un maximum d'outils puis, ainsi, protéger ceux qui en ont besoin. » ajoute Me Larouche.

La série de capsules vidéo s'ajoute aux nombreux outils mis en place par le Barreau de Montréal lors du lancement de la campagne de sensibilisation. Documents de prévention, informations sur les ressources disponibles et formulaire de plaintes sont accessibles gratuitement en quelques clics pour les justiciables et pour les organisations qui souhaitent en faire la promotion sur le site Web www.fauxavocat.ca.

À propos du Barreau de Montréal

Fondé en 1849, le Barreau de Montréal regroupe près de 17 000 avocat(e)s. Il a pour mission de veiller à la protection du public tout en soutenant ses membres dans l'exercice de la profession. D'autres renseignements sont disponibles au www.barreaudemontreal.qc.ca.

– 30 –

SOURCE :

Alexandra Thompson

Cheffe, communications et marketing

Barreau de Montréal

514 866-4481 | athompson@barreaudemontreal.qc.ca